Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 2026-179
ID : 022-242200715-20260924-179_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 179.2026 Attribution d'une subvention à la Société Départementale d'Agriculture des Côtes d'Armor

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Société Départementale de l'Agriculture des Côtes d'Armor (SDA 22) a, par courrier en date du 3 décembre 2025, sollicité la CCKB en vue de l'attribution d'une subvention de 5 000 € dans le cadre de l'organisation de la 5ème édition du Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor - TERR'ARMOR - en juin 2026.

Le Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor a pris la suite du salon Terralies organisé jusqu'en 2019 et duquel s'est désengagé la Chambre d'Agriculture de Bretagne, notamment pour des raisons financières.

En 2026, et à l'image des éditions 2024 et 2025, le salon est organisé sur le site de l'hippodrome de Loudéac et comprend diverses animations :

- Des concours bovins et équins ;
- Un espace partenaires et entreprises locales ;
- Ateliers ludiques pour les enfants ;
- Marchés de producteurs locaux ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
2026-179
ID : 022-242200715-20260924-179_2026-DE

Cet évènement a pour objectifs de valoriser l'agriculture sur le territoire breton, et en particulier les Côtes d'Armor, de faire connaître les métiers de l'agriculture et faire découvrir la qualité des produits locaux. Il constitue une vitrine pour les producteurs et éleveurs du territoire

En 2025, le salon a accueilli plus de 10 000 participants professionnels et grand public, des éleveurs, 43 stands ainsi que 34 exposants sur le marché de producteurs.
7 élevages du territoire de la CCKB étaient présents et ont participé aux concours.

Pour l'édition 2025, le budget prévisionnel est estimé à 271 000 € HT et l'ensemble des EPCI costarmoricains sont sollicités pour une participation financière à hauteur de 96 000 € au total, la viabilité économique de l'évènement reposant de manière importante sur le concours desdits EPCI.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales a émis un avis favorable à cette demande et propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Société Départementale d'Agriculture des Côtes d'Armor au titre de l'année 2026, et propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la Société Départementale de l'Agriculture des Côtes d'Armor (SDA 22) dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor 2026.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.